

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/>

Les domaines d'intervention

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion :

- informe, recrute et sélectionne des candidats à l'immigration permanente et temporaire en fonction des besoins démographiques et économiques de la société québécoise et de sa capacité d'accueil;
- facilite la réunification familiale entre les résidants québécois et les membres de leur famille et s'assure du respect des engagements pris à cet égard;
- participe à l'effort de solidarité internationale à l'égard des réfugiés et autres personnes en situation semblable;
- favorise l'établissement des nouveaux arrivants, leur intégration linguistique et sociale et leur insertion en emploi, notamment en arrimant les besoins des employeurs dans toutes les régions du Québec aux compétences des nouveaux arrivants et en soutenant les travailleurs qualifiés dans leurs efforts d'insertion socioprofessionnelle;
- fait la promotion, par différentes activités, du rapprochement interculturel, de l'ouverture à la diversité et de la mobilisation des acteurs socioéconomiques et offre de l'expertise-conseil en gestion de la diversité aux entreprises et aux organismes publics.

Programmes d'immigration disponibles ¹

- [Travailleurs qualifiés permanents](#)
- [Gens d'affaires](#)
- [Travailleurs étrangers temporaires](#)
- [Travailleurs étrangers temporaires qui souhaitent demeurer au Québec à titre permanent](#)

¹ Assurez-vous de consulter les [règles et procédures d'immigration](#). Avant de transmettre votre demande, il est important que vous preniez connaissance de l'information relative aux [périodes de réception des demandes](#) de Certificat de sélection du Québec.

- [Programmes de francisation et d'aide financière - Personnes immigrantes](#)
- [Aide pour les employeurs qui veulent engager hors Québec](#)

Travailleurs permanents

Immigrer au Québec pour y travailler

Chaque année, le Québec accueille des milliers d'immigrants travailleurs dont les compétences répondent à des besoins particuliers du marché du travail et facilitent leur insertion en emploi. Vous pourriez peut-être vous aussi avoir cette chance.

Pourquoi choisir le Québec?

Parce que les personnes immigrantes trouvent au Québec, dans les zones urbaines comme en région, de bonnes perspectives d'emploi et une qualité de vie parmi les meilleures au monde.

Parce qu'au Québec, il est possible de concrétiser ses projets, de repousser ses limites et d'ouvrir ses horizons.

Parce que le Québec vous permet de vivre pleinement, tout simplement!

Vous êtes déjà au Québec pour le travail ou les études?

Vous séjournez actuellement au Québec pour le travail ou les études et vous souhaitez vous y établir de façon permanente? Renseignez-vous sur le [Programme de l'expérience québécoise](#). Il permet un accès facile et rapide à l'immigration permanente.

Vous souhaitez faire une demande d'immigration au Québec?

Si vous choisissez d'immigrer au Québec, vous devrez d'abord obtenir un Certificat de sélection du Québec avant de faire une demande de résidence permanente au Canada. La sélection par le Québec se fait à partir d'une grille de facteurs auxquels des points sont accordés, par exemple, la scolarité, les compétences professionnelles, les connaissances linguistiques, l'âge de la personne. Le fait d'avoir des enfants est aussi pris en compte.

Un parcours vous est proposé pour vous informer, évaluer vos chances d'être sélectionné, faire un choix éclairé et entreprendre vos démarches de façon efficace.

Pour plus de renseignements : <https://goo.gl/USzF9>

[Revenir au menu](#)

Gens d'affaires

Vous désirez immigrer au Québec et y faire des affaires? Un parcours type vous est proposé. Il est basé sur l'expérience vécue par de nombreux immigrants. Prenez le temps de le lire. Il vous donnera une idée des étapes à franchir pour réaliser votre projet d'immigration.

Si vous n'avez pas encore pris la décision d'immigrer au Québec, vous découvrirez dans ce parcours type une mine de renseignements qui vous permettront de faire un choix éclairé.

Si votre décision est déjà prise, offrez-vous le moyen de gagner du temps. Le parcours type propose mille et un conseils pour faciliter toutes vos démarches d'immigration et d'intégration ainsi que vos démarches pour investir, créer ou acheter une entreprise au Québec.

Pour plus de renseignements : <https://goo.gl/CAQBbv>

[Revenir au menu](#)

Travailleurs temporaires

Vous désirez séjourner au Québec pour y travailler?

Un parcours type vous est proposé. Il donne une idée des étapes à franchir pour venir travailler temporairement au Québec. Dans la plupart des cas, c'est l'employeur qui se chargera d'effectuer les premières démarches. Mais comme ces démarches vous concernent, il est pertinent d'en prendre connaissance.

Vous trouverez aussi dans le parcours type les démarches que vous aurez à faire de votre côté pour séjourner au Québec. Ce parcours se termine par la demande de résidence permanente, si vous faites le choix d'immigrer de façon permanente au Québec.

Il est fortement déconseillé de prendre des dispositions définitives (par exemple, quitter son emploi, souscrire une assurance voyage, acheter des billets d'avion, etc.) tant que vous n'avez pas obtenu les autorisations nécessaires pour venir travailler au Québec (EIMT, CAQ-travail et la lettre d'autorisation de l'ambassade canadienne).

Pour plus de renseignements : <https://goo.gl/OW5oGm>

[Revenir au menu](#)

Faire une demande de certificat de sélection du Québec

Si vous souhaitez vous établir au Québec de façon permanente et que vous êtes un étudiant étranger, diplômé du Québec ou un travailleur étranger temporaire spécialisé en emploi au Québec, vous pouvez faire une demande de certificat de sélection du Québec (CSQ) dans la

catégorie des travailleurs qualifiés. Vous devez notamment être âgé de 18 ans ou plus et avoir l'intention vous établir au Québec dans le but d'y occuper un emploi.

IMPORTANT : Si vous faites une demande de certificat de sélection du Québec à titre de travailleur qualifié, vous devez choisir entre le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et le Programme régulier de sélection des travailleurs qualifiés. Nous vous proposons un [questionnaire d'autoévaluation](#) afin de vous orienter vers les renseignements et les formulaires rattachés au programme qui semble correspondre le mieux à votre situation.

Pour plus de renseignements : <https://goo.gl/ZwmtS7>

[Revenir au menu](#)

Recrutement international

Vous songez à embaucher un travailleur étranger?

- Vous êtes un employeur québécois public ou privé.
- Vous avez besoin de main-d'œuvre étrangère pour pourvoir un ou plusieurs postes.
- Vous ne trouvez pas de candidats au Québec qui correspondent à vos critères ou qui sont disponibles à court ou à moyen terme pour occuper des emplois vacants.

Pour plus de renseignements : <https://goo.gl/shjdM>

[Revenir au menu](#)

Embaucher un travailleur étranger temporaire

Prenez note que les nouvelles règles du gouvernement fédéral relatives au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) sont entrées en vigueur au Québec le 30 avril 2015.

Au Québec, de nombreuses entreprises ainsi que des organismes publics et à caractère international font appel à des travailleurs étrangers qu'ils embauchent sur une base temporaire. La venue de ces travailleurs découle souvent de mutations de personnel, d'ententes internationales (ex. : ALENA), de rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité ou encore du besoin d'embaucher des travailleurs qualifiés pour faire face à la concurrence mondiale.

Pour plus de renseignements: <https://goo.gl/DvB9g>

[Revenir au menu](#)

Travailler au Québec

Quel emploi souhaitez-vous exercer au Québec? Quelles compétences pourraient vous être demandées? Voulez-vous explorer les régions du Québec qui seraient les plus intéressantes pour vous ?

Pour plus de renseignements: <https://goo.gl/oYF4ei>

[Revenir au menu](#)

Embaucher un travailleur étranger permanent

Assurez-vous de consulter les [règles et procédures d'immigration](#). Avant de transmettre votre demande, il est important que vous preniez connaissance de l'information relative aux **périodes de réception des demandes** de Certificat de sélection du Québec.

L'embauche, par des employeurs québécois, de travailleurs étrangers sur une base permanente permet de pourvoir des emplois pour lesquels des difficultés de recrutement sont observées. La venue de ces candidats engendre de nombreuses retombées économiques positives, car elle permet, notamment, de maintenir ou de créer de nouveaux emplois, d'assurer l'encadrement ou la formation de la main-d'œuvre sur place et de favoriser l'établissement de nouveaux marchés.

Pour plus de renseignements: <https://goo.gl/sojBZN>

[Revenir au menu](#)

Programmes de francisation et d'aide financière - Personnes immigrantes

Avec ses programmes de francisation et d'aide financière, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion :

- favorise l'intégration sociolinguistique et culturelle des personnes immigrantes ainsi que leur participation active et éclairée à la vie sociale, économique et culturelle de la société québécoise en leur offrant notamment des cours de français et du soutien financier.

Ces programmes de francisation et d'aide financière sont :

- [Programme d'intégration linguistique pour les immigrants \(PILI\)](#) (PDF, 198 Ko)
- [Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants \(PAFILI\)](#) (PDF, 254 Ko)

[Revenir au menu](#)

Aide pour les employeurs qui veulent engager hors Québec

- Recrutement international
 - [Embaucher un travailleur étranger temporaire](#)
 - [Embaucher un travailleur étranger permanent](#)

[Revenir au menu](#)